

LES SITES INVEST-DCI.NET - INVEST-DCI.IO - INVEST-DCI.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Les sites proposent d'investir dans le trading. Ce produit est à très haut risque pour les consommateurs, plus de 80 % ont perdu de l'argent. Aucun de ces deux sites n'a d'agrément. Ce simple fait suffit à ne pas entrer en contact avec eux

Les sites internet

Le site invest-dci.com

Il a été créé le 05/10/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/invest-dci.com>

Le site invest-dci.net

Il a été créé le 21/12/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/invest-dci.net>

Le site invest-dci.io

Il a été créé le 09/01/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/invest-dci.io>

Nos recherches

Les sites n'ont pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 06 83 25 48 26

Le numéro 44 20 37 28 12 24

Le numéro 61 3 9119 6032

Les faux noms

Les sites utilisent :

- M. Alex MILLER
- M. Jonathan WIND
- M. Peter BLOOM
- M. Jacky ELIOT
- M. Jeff PARKER

Les produits

Il est proposé d'effectuer des opérations de trading.

Les règlements

Les sites utilisent :

La société TROPIPAY

Un compte anglais ayant l'IBAN GB21 CLJU 0413 0729 9029 79

Il est également utilisé par le site arbismart.com

<https://adcfrance.fr/cryptomonnaies/cryptomonnaies-le-site-arbismart-com/>

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1973 3000 0101 0000 2988 974

Un compte français ayant l'IBAN FR76 2823 3000 0139 6307 3088 457

Un compte français ayant l'IBAN FR76 3000 4031 3000 0113 55230 665

Les informations juridiques

Nous n'avons pas d'informations

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

